



ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE 2EA (Niveau IV)

Module Gestion économique et financière

Programme de la formation :

- ◆ Elaborer et équilibrer un plan de financement: besoins en investissements, besoin en fonds de roulement, les ressources de financement, équilibre financier
- ◆ Lire et établir un compte de résultat: le cycle d'exploitation, les produits et les charges, les variations de stock, les amortissements, le compte d'exploitation, commentaire du résultat
- ◆ Lire et établir le bilan : les emplois, les ressources, l'équilibre du bilan, évolution des emplois et des ressources, le calcul du besoin en fonds de roulement, de la trésorerie
- ◆ Analyser la rentabilité: charges fixes et charges variables, marge sur coût variable, seuil de rentabilité, commentaires des résultats, les soldes intermédiaires de gestion, interpréter la formation du résultat, prix de revient et prix de vente, analyse d'exploitation
- ◆ Analyser la situation financière: Bilan en grandes masses, fonds de roulement et besoin en fonds de roulement, ratios et conclusions d'une analyse économique et financière de l'entreprise

Déroulement de la formation : 84 h (15 séances de 4 h et 4 de 8h, le lundi)
Démarrage de la formation prévu en Octobre 2009

Lieu des cours : Chambre de Métiers - Salle Sous-sol 01, entrée par la Rue de la Résistance

Formation : Huguette MENUET (IRES)

Validation de la formation :

1 épreuve écrite (sujet national) –coefficient 1- durée : 4 heures en Janvier 2010 + contrôle continu : coefficient 1

Coût de la formation : prix de revient de la formation: 1220 € par stagiaire (base 8 stagiaires)

- Participation financière de 92 € (frais d'examen compris) pour les artisans du Roannais (prise en charge du Conseil de la Formation de la CRMA Rhône-Alpes).
- **Pour les salariés** (tous secteurs) : coût de 1220 € finançable par le Fonds d'Assurance Formation auquel cotise l'employeur.

Effectif minimum : 8

Modalités d'inscription :

Pièces à fournir :

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité
- Une attestation de recensement et un certificat individuel de préparation à la défense pour les personnes soumises à ces obligations,
- Les 3 dernières fiches de paie pour les salariés
- Un extrait d'inscription au RM pour les artisans,
- Les photocopies des diplômes,
- et le dossier de passage à la commission d'évaluation complété. Cette commission valide les entrées en formation et les éventuelles dispenses de formation et/ou équivalences.
- Signature d'un contrat de formation.
- Versement à l'inscription d'un acompte correspondant à 30 % de la participation demandée et solde au 15 Décembre 2009.